

## Pour le paiement de votre facture eau-assainissement

Optez pour le **prélèvement automatique** à échéance ou mensuel

La dernière facture reste à régler en chèque, espèce, virement ou carte bancaire.

### Quels sont les AVANTAGES ?



#### 1. Économique

Vous évitez les frais d'affranchissement de vos lettres ou vos déplacements.



#### 2. Pratique

Vous n'avez plus besoin de vous déplacer.

Vous évitez les oublis et les retards de paiement !

Vous choisissez votre mode de prélèvement :

- à échéance de la facture

- mensuel : le 10 de chaque mois de janvier à octobre et une facture de régularisation suite à la relève. (Meilleur pour la planète)



#### 3. Libre

Vous pouvez interrompre le prélèvement automatique à tout moment, par simple courrier !

### Comment faire ?



Adressez-nous un RIB avec le mandat de prélèvement complété au dos en nous précisant le type de prélèvement souhaité.

Le mandat de prélèvement est à retourner par : MAIL : [service-eau@loirluceberce.fr](mailto:service-eau@loirluceberce.fr) ;

COURRIER : adresse ci-dessous ; ou DANS LA BOITE AUX LETTRES du service d'eau.



Communauté de communes Loir Lucé Bercé

Régie service d'eau

6 rue de Belleville

72150—Le Grand Lucé

# MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

**Type de contrat** : Prélèvement à échéances  Prélèvement mensuel

Point de comptage concerné :

.....

.....

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Régie d'Eau de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Régie d'Eau de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER  
SEPA

**FR61 ZZZ 8230D8**

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER	DÉSIGNATION DU CRÉANCIER
Nom, Prénom : Adresse :	Nom : Régie EAU Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé 2 place Clémenceau, Château du Loir 72500 – Montval sur Loir 6 rue de Belleville, 72150 - Le Grand-Lucé
DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER (joindre un <b>relevé d'identité bancaire</b> obligatoire)	
<u>Identification Internationale (IBAN)</u>	<u>Identification de la banque (BIC)</u>

**Type de paiement** : Paiement récurrent répétitif  Paiement ponctuel

Signé à :

Signature :

Le :

**DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MEME ET**

Nom du tiers débiteur : .....

## Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Régie d'Eau de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la régie d'Eau de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux